

Passer aux LED pour économiser des milliers d'euros

La voix du Nord- 02/02/2017

En 2015, le syndicat mixte du Pays du Cambrésis a lancé son opération de relamping LED pour réduire la facture énergétique de l'éclairage public cambrésien. Les travaux devraient commencer dès la mi-février et se poursuivre jusqu'à la fin 2017. Avec de grosses économies en point de mire.



Caudry avait déjà doté la place du Général-de-Gaulle, devant l'Hôtel de ville, de lampadaires à LED en 2010. Crédit photos : Communauté de communes Caudrésis-Catésis

1 Le relamping LED, c'est quoi ?

En février 2015, le syndicat mixte du Pays du Cambrésis est lauréat du « **Territoire à énergie positive pour la croissance verte** » (TEPCV). Il fait alors partie des 212 territoires, retenus par le gouvernement, qui se sont engagés à réduire les besoins en énergie de ses habitants, de ses transports, de ses constructions, etc. C'est dans cette optique que le Pays du Cambrésis a lancé, entre autres, une politique d'optimisation de l'éclairage public pour réduire la consommation énergétique : l'opération Relamping LED (diode électroluminescente), qui concerne quelque **6 000 points lumineux**.

2 Qui paie quoi ?

En tant que TEPCV, le Pays du Cambrésis a obtenu une première enveloppe de 500 000 €, puis une rallonge de 1M € en 2016. Sur ce total, **le Pays finance le relamping LED à hauteur de 1,1 M €**, dont 600 000 € pour la Communauté de communes du Caudrésis Catésis (4C). Le reste ira à 30 communes volontaires et à l'ancienne communauté de communes de la Vacquerie, qui continue de gérer la compétence éclairage public *via* son syndicat intercommunal à vocation multiple tout juste créé.

De fait, pour chaque nouveau lampadaire LED qui coûte en moyenne 430 euros, le Pays du Cambrésis finance la moitié. Le reste est à la charge de la collectivité concernée (ville ou communauté de communes).

3 Combien on économise grâce aux LED ?

Compétente en matière d'éclairage public, la 4C a effectué une étude préliminaire pour savoir par quel biais diminuer la consommation énergétique. Ainsi, en dotant 2 800 lampadaires en LED (sur 11 000), la 4C a pour objectif d'**économiser jusqu'à 200 000 €** sur les près de 1 M € de facture annuelle d'électricité de maintenance.

Selon Jean-Marc Lebon, technicien à la 4C, un lampadaire classique d'une voie principale consomme 278 watts/h, contre 103 watts/h quand il est doté de LED. Consommation qui est réduite, la nuit (entre 23 h et 5 h), à 50 watts/h.

4 Qui est concerné par le relamping LED ?

Tout d'abord, les 46 communes qui composent la 4C. Ensuite les six villes de l'ancienne Communauté de communes de la Vacquerie. Et enfin 30 communes du Cambrésis qui sont volontaires.

Fin du relamping LED d'ici la fin 2017

Concernant la première enveloppe de 500 000 € (*lire ci-dessus*), les premiers travaux devraient débiter courant février sur les rues Saint-Quentin et Henri-Barbusse à Caudry. Ces deux rues passantes devraient entièrement fonctionner aux LED d'ici la fin mars.

Pour ce qui est de la seconde enveloppe, un appel d'offre va être lancé courant février avec deux lots : l'un d'achat de lanternes LED (*voir photo*), et l'autre d'achat et de pose pour les petites communes qui doivent faire appel à des prestataires pour fixer la lanterne. Les premiers des 6 000 points lumineux à changer pourraient être posés dès cet été. L'opération devrait se finir d'ici la fin 2017. Concernant le territoire de la 4C, ce sont les villes les plus éloignées de Caudry qui seront en premier dotées de ces lampes « écologiques ».

En outre, après cette première étape où un quart de ses points lumineux seront changés, la 4C souhaite réinvestir les économies réalisées pour changer petit à petit l'ensemble des 11 000 lampadaires que compte ses 46 communes.

En chiffres

1,1

million d'euros. C'est le budget alloué à l'opération relamping LED par le Pays du Cambrésis dans le cadre de l'action « Territoire à énergie positive pour la croissance verte ».

430

euros. C'est le coût d'un nouveau lampadaire à LED. Le Pays du Cambrésis prend à sa charge environ la moitié de ce montant. Le reste est à la charge de la collectivité concernée.

200 000

euros. C'est le montant des économies qu'espère faire la 4C en dotant 2 800 de ses points lumineux (sur 11 000) de lanterne LED.